

**DÉCISION N° 2022-004 DU 3 JANVIER 2022
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A UN CHEF DE PROJET**

Vu le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 modifié, relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu la délibération 2013-56 du conseil d'administration de l'agence publique pour l'immobilier de la justice dans sa réunion du 16 octobre 2013,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article unique

Antoine COURTIN chef de projet, reçoit subdélégation à l'effet de signer, au nom de Marc SAUVAUD directeur de programme, l'ensemble des actes visés aux articles 1.4, 5.5 et 6.5 de la décision de délégation de signature-cadre en vigueur.

Le directeur de programme

**MARC
SAUVAUD ID**

Signature numérique
de MARC SAUVAUD ID
Date : 2022.01.04
08:35:08 -04'00'

Le chef de projet

*Antoine COURTIN
à Coem Pe, 11/01/2022*

